



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2023-03-017

L'an deux mille vingt-trois le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Priscillia ARVIN-BEROD, Alain QUINET, Carine DUNAND, Stéphanie GRASSINI, Sophie JUELLE, Franck PRADEL, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie PERNOD

Absent : Néant

Absents excusés : Néant

Procurations : Philippe LEGOUX donne pouvoir à Solange COOKE, Stéphane GRAFF donne pouvoir à Pierre BESSY, Nicolas ELIE donne pouvoir à Stéphanie PERNOD

Secrétaire de séance : Pierre BESSY

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2023

N° D2023-03-017 **OBJET :** CONVENTION SERVITUDE ENEDIS

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul JACCAZ

Exposé : M. JACCAZ expose au Conseil Municipal qu'il convient de conclure des conventions de servitude avec ENEDIS pour permettre le raccordement électrique de la construction rénovée aux Evettes et qui passent sur des parcelles communales. C'est le cas pour les parcelles suivantes :
Parcelles n° B 2696

Décision : le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux conventions de servitude sur cette parcelle.

Amendements : Néant.

Adoption :

Conseillers présents	12
Procurations.....	03
Votants.....	15
Pour	15
Contre.....	00
Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Pierre BESSY



Le Maire,
Yann JACCAZ

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 04/04/2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.